

Islande : c'est aux entreprises d'apporter la preuve de l'égalité salariale !

Conférence-débat avec
Brynhildur Heidar Og Omarsdottir

Présidente de l'Association islandaise pour les droits des femmes,
co-organisatrice de la grève des femmes du 24 octobre 2016



Mercredi 20 mars à 20 h,
Buffet CFF à Lausanne, Restaurant Tibits, 1^{er} étage



Les femmes d'Islande se sont mises en grève à plusieurs reprises : en 1975, 1985, 2005, 2010. La dernière grève féministe a eu lieu le 24 octobre 2016. Les femmes ont quitté le travail à 14 h 38, marquant le moment où elles « cessaient d'être payées », en comparant leur salaire à celui des hommes. Ainsi, elles traduisaient en temps de travail quotidien la différence moyenne de salaire entre hommes et femmes. Ces mobilisations ont porté leurs fruits.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, une loi impose aux entreprises des mesures ayant trait à l'égalité salariale, aussi bien dans les secteurs public que privé. Les entreprises sont soumises à des audits spécifiques avec certification de conformité avec la loi sur l'égalité salariale, sous peine de sanctions. Y compris un ex-responsable du patronat local a déclaré : « *Si nous voulons le progrès, il faut l'imposer.* » De la sorte il a pris à contre-pied ses ex-collègues.

D'autres mesures en faveur de l'égalité hommes-femmes ont été réalisées ces dernières années : 43 % de femmes à l'Althing (Parlement), instauration d'un congé paternité de trois mois, création de crèches et garderies, cours sur le sexisme à l'école, mesures contre les violences machistes, etc.

Conférence-débat organisée par des activistes pour la grève féministe avec le site alencontre.org, le MPS, le Cercle de débats Rosa Luxemburg, le Cercle la Brèche-UNIL et soutenue par le Collectif pour la grève des femmes*/grève féministe, ADF-Vaud, la Commission Egalité du PS Vaud, Feminista ! et le POP.